

DECLARATION



Les organisations de la société civile de la région de l'Afrique orientale et australe lors du forum régional des OSC organisé par Equality Now à Nairobi les 22 et 23 août

Nous soussignés, organisations de la société civile, militants et défenseurs, réunis à Nairobi (Kenya) à l'occasion du Forum régional des OSC d'Afrique orientale et australe sur l'élimination du mariage des enfants, les 22 et 23 août 2023, émettons la présente déclaration conjointe.

Le mariage des enfants demeure un problème pressant en matière de droits humains dans notre région. Plus de [50 million de filles en Afrique de l'Est et Australe](#) - soit environ un tiers (32 %) des jeunes femmes de la région - ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Il est inquiétant constater la lenteur des progrès réalisés pour mettre fin au mariage des enfants dans la région. Nous appelons à une accélération des mesures visant à mettre fin au mariage des enfants et à protéger nos filles des violences sexuelles et sexistes, ainsi que des effets de ces pratiques néfastes, **immédiatement** et pas d'ici 200 ans (date à laquelle, [selon les dernières recherches menées par l'UNICEF](#), le mariage des enfants devrait cesser dans la région, si le rythme actuel des progrès est maintenu).

Cela signifie que le mariage des enfants doit être érigé en priorité clé de l'agenda politique aux niveaux régional, sous-régional, national, départemental et communautaire. Toutes les parties prenantes, dont les acteurs gouvernementaux, les décideurs politiques, les OSC, les chefs religieux, le secteur privé, les activistes, les agences des Nations unies, les mécanismes régionaux, les survivants, les filles et les jeunes, doivent travailler ensemble dans le cadre d'un partenariat coordonné pour combattre le mariage des enfants. Cela nécessite également la prise en compte des voix des survivants et des voix des filles ainsi que celles des jeunes dans tous les efforts politiques et les programmes de lutte contre le mariage des enfants.

En tant qu'organisations de la société civile, nous nous engageons également à renforcer la collaboration et à conjuguer nos efforts aux niveaux régional et national, à échanger des connaissances et des enseignements et à intensifier notre action collective afin de réclamer d'une seule voix la responsabilité des détenteurs d'obligations.



Coordonnatrice nationale de la Coalition des femmes du Zimbabwe, Sally Ncube, s'exprimant lors d'une session au forum régional des OSC pour les sociétés civiles de la région de l'Afrique orientale et australe.

Les recommandations concernant la lutte contre le mariage des enfants adoptées lors du forum et adressées aux gouvernements, aux parlementaires, aux bailleurs de fonds, aux chefs religieux et traditionnels, ainsi qu'aux organisations de la société civile, sont énoncées ci-dessous :

RECOMMANDATIONS

Législation et politiques

1. **Des législations fortes et harmonisées** : Tous les pays doivent se doter de lois harmonisées fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans, sans exception, et assorties de sanctions spécifiques. Les mêmes normes doivent s'appliquer aux mariages religieux et coutumiers. Il convient d'accélérer le processus d'adoption et de réforme des textes législatifs dans les pays où le mariage des enfants n'est pas réglementé (tels que le Soudan du Sud) et dans les pays où les amendements aux lois régissant le mariage sont en suspens depuis longtemps (au Lesotho et en Tanzanie à titre d'exemple).
2. **Approche globale** : Les lois relatives aux questions liées au mariage des enfants, notamment celles qui limitent l'accès à l'avortement ou qui requièrent le consentement

des parents pour avoir accès aux soins de santé, doivent également être modifiées, afin de garantir un cadre juridique et politique complet et progressiste.

3. **Accroître la volonté politique** : Les gouvernements doivent manifester leur volonté politique de combattre le mariage des enfants (notamment en promouvant des champions politiques de haut niveau en la matière) et également de transposer et de mettre en œuvre les traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, y compris la loi type de la SADC sur l'élimination du mariage des enfants.

La mise en œuvre des plans d'action nationaux par les gouvernements et les acteurs étatiques

4. **Le rôle des décideurs politiques** : Pour les organisations de la société civile, nous devons renforcer les capacités, sensibiliser et impliquer les décideurs politiques dans l'élaboration de plans d'action nationaux chiffrés ; soutenir et coordonner des réunions régulières à l'intention des décideurs politiques pour qu'ils s'engagent avec les acteurs non étatiques ; et assurer la décentralisation des rôles.
5. **Recherche et données** : La mise en place de programmes de recherche intentionnels et de centres de conservation au niveau national pour y recueillir des résultats de recherche et des données sur le mariage des enfants.
6. **Mouvements de la société civile coordonnés et inclusifs** : Il est indispensable d'améliorer la coordination locale entre les OSC et de veiller à ce que les plans de travail des OSC s'alignent sur les plans d'action nationaux visant à mettre un terme au mariage des enfants. Les mouvements de la société civile doivent également associer les organisations de jeunes et de survivants aux activités de plaidoyer et aux programmes visant à mettre fin au mariage des enfants, tout en renforçant leur capacité à mener à bien ces activités.

Normes sociales et éducation

7. **Action collective et à long terme** : Pour faire évoluer les normes sociales et les comportements, il est nécessaire de soutenir une programmation à long terme et l'action collective, réunissant toutes les parties prenantes en tant qu'agents de changement. Cette action doit inclure les hommes et les garçons, les chefs religieux et traditionnels, les jeunes et les survivants. L'élaboration de programmes visant à modifier les comportements doit également tenir compte des situations de crise anticipées.
8. **Education** : Les gouvernements doivent consacrer des ressources à l'éducation formelle et informelle des garçons et des filles, rendre l'éducation obligatoire et préconiser l'allocation de crédits budgétaires adéquats à l'éducation. Ces mesures englobent des programmes visant à intégrer les mères adolescentes et les filles mariées dans les écoles afin de leur garantir un accès continu à l'éducation. L'éducation à l'école doit inclure des programmes obligatoires d'éducation sexuelle complète dès le plus jeune âge.

9. **Implication des chefs religieux et traditionnels** : Les chefs traditionnels et religieux doivent participer à l'élaboration des lois et des politiques portant sur le mariage des enfants afin d'en améliorer la mise en œuvre, notamment par l'adoption de règlements interdisant les mariages des enfants. Parallèlement, le gouvernement doit surveiller et réglementer les groupes religieux qui pourraient aller à l'encontre des droits de l'enfant.

Fonds et financement

10. **Partenariats avec les organisations de la société civile et les organisations locales** : Les bailleurs de fonds, les gouvernements et les parlementaires doivent travailler en partenariat avec les OSC et veiller à ce que ces dernières participent de manière significative à la prise de décision en ce qui concerne le financement de la lutte contre le mariage des enfants. Des fonds doivent être directement alloués aux organisations nationales et locales de la société civile qui travaillent sur le terrain et auprès des communautés. Le financement de la lutte contre le mariage des enfants doit également privilégier le financement des coalitions qui encouragent la création de mouvements, le plaidoyer visant à démontrer les effets du mariage des enfants, la justice pour les filles et les survivants, l'amélioration des données et de recherche, le soutien des programmes d'autonomisation économique pour les filles et la mobilisation de la communauté dans la lutte contre la pauvreté.
11. **Budgétisation et financement public** : Il est indispensable que les gouvernements et les parlementaires puissent consacrer des ressources financières suffisantes à la mise en œuvre des plans d'action nationaux ainsi que des lois et des politiques de lutte contre le mariage des enfants. Les OSC sont appelées à renforcer leurs capacités et à participer au processus budgétaire. A cet égard, nous devons répertorier les organisations qui le font déjà afin de bénéficier de leur expertise.
12. **Financement innovateur** : Les gouvernements et les OSC doivent s'associer à des philanthropes africains et explorer les possibilités de financement innovant afin de combler le déficit de fonds requis pour assurer un financement adéquat des interventions liées au mariage des enfants à tous les niveaux.

Partenariats, collaboration et création de mouvements

13. **Création d'une plateforme régionale en Afrique de l'Est et en Afrique australe** : En tant qu'organisations de la société civile, nous nous rassemblerons pour créer une plateforme commune, un espace de solidarité et une coalition pour les OSC de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Nous nous engageons à répertorier et à identifier les points forts des différentes OSC qui peuvent se spécialiser dans des aspects spécifiques, afin d'éviter la duplication d'efforts, les chevauchements et le travail en vase clos.
14. **Constitution et renforcement des réseaux nationaux** : Nous nous engageons à créer des réseaux nationaux dans les pays qui n'en disposent pas afin de faciliter la collaboration et le soutien mutuel dans les domaines du plaidoyer, de la prévention et de

la prestation de services d'intervention liés au mariage des enfants. Les mesures prises pour lutter contre le mariage des enfants doivent être transparentes et responsables de manière à améliorer la confiance au sein du réseau. Le fonctionnement de ces réseaux sera optimisé par le suivi et l'évaluation, ainsi que par la création d'une base de données de ressources et de documentation visant à promouvoir les meilleures pratiques et le partage des connaissances.

15. **Coordination et renforcement des capacités** : Il est nécessaire de tirer parti de la puissance des réseaux nationaux existants pour établir des liens entre les interventions de lutte contre le mariage des enfants, et ainsi faire avancer un programme commun et pouvant faciliter le partage des leçons tirées de l'expérience. Les gouvernements doivent également promouvoir la coordination transfrontalière avec les pays voisins de manière à garantir l'efficacité des efforts de prévention et de riposte contre le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines. Il est nécessaire de renforcer les capacités des réseaux nationaux dans différents domaines, notamment l'approche multisectorielle, l'engagement des parlementaires, des chefs religieux et traditionnels et les mécanismes de responsabilité régionaux, afin qu'ils puissent contribuer à influencer les programmes et les politiques liés au mariage des enfants.

SIGNATAIRES DE LA DÉCLARATION

1. ASSEMAJI/Share-Net - Burundi
2. Associação Coalizão da Juventude Mocambicana
3. Boys and Girls Education Foundation - South Africa
4. BRAC Uganda
5. Children's Dignity Forum - Tanzania
6. Community In Need Aid - South Sudan
7. East Africa Child Rights Network - Kenya
8. Equality Now
9. Ethiopian Women Lawyers Association (EWLA)
10. Generation Alive (GAL) - Zambia
11. Girls Leaders Forum (GLF) - Rwanda
12. Girls Not Brides: The Global Partnership to End Child Marriage
13. HAGURUKA/Rwanda
14. Help Lesotho
15. Joy for Children - Uganda
16. Msichana Initiative Organization - Tanzania
17. Núcleo Das Associações Femininas Da Zambézia (NAFEZA) - Mozambique

18. Rozaria Memorial Trust, Zimbabwe
19. She-Hive Association - Lesotho
20. SRHR Africa Trust (SAT) - Botswana
21. STEWARDWOMEN - South Sudan
22. Tanzania Media Women's Association, Zanzibar (TAMWA,ZNZ)
23. The East African Centre for Human Rights - Kenya
24. Women's Coalition of Zimbabwe
25. Women's Leadership Centre Namibia
26. Women's Legal Resources Centre (WOLREC) - Malawi
27. Women Unlimited Eswatini
28. Young Feminists Movement (Y-Fem) - Namibia
29. YWCA Madagascar
30. Plataforma Mulheres em Acção - Angola
31. Hope Restoration -South Sudan
32. Hope Beyond Foundation- Kenya
33. Advance Africa Initiative (ADAFIN) - South Sudan
34. Women Against Rape- Botswana